



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 49806

Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet de l'application de loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et à la protection des animaux. Le Gouvernement, interpellé lors de la séance des questions d'actualité du mardi 1er février 2000, avait fait savoir qu'une campagne de prévention et de sensibilisation pourrait être entreprise en fonction des premiers résultats de l'application de la loi recueillis dans les préfectures. Devant la recrudescence des accidents occasionnés par les chiens répertoriés dans le décret d'application, il souhaiterait savoir, d'une part, si des chiffres sont déjà disponibles sur le sujet, et d'autre part, et le Gouvernement entend renforcer les moyens mis à disposition des brigades canines pour prévenir de si tragiques accidents.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49806

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4467

Question retirée le : 9 avril 2001 (Fin de mandat)